



**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'APELP
tenue au restaurant *La Maison bleue*, 2441 ch. des Îles, Entrelacs
le samedi 2 août 2014, à 9:00h**

1. Constatation du quorum

À 9:05h, 22 personnes sont présentes, le quorum est constaté. Pierre Lacombe déclare l'Assemblée générale annuelle ouverte.

2. Nomination d'un Président d'assemblée

Pierre Lacombe propose Pierre Lacombe comme Président d'assemblée. Adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un Secrétaire d'assemblée

Pierre Lacombe propose Nicolas Charbonneaux comme Secrétaire d'assemblée. Adopté à l'unanimité.

4. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Roy propose l'ordre du jour. Madame Pommerleau appuie l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

- 5.** Normand Kanemi, responsable de L'ADLI nous renseigne sur les vidanges des fosses sceptiques avec Mr Vide tout. Il précise que nous pourrions jumeler les nettoyages avec les résidents du Lac des Îles. 4 journées seraient proposées soient les 8 et 9 août. Il mentionne que nous pouvons remplir les formulaires en ligne sur le site de l'ADLI. Mr Roy demande si c'est pour bénéficier d'une sorte d'escompte.

Mme Blayer mentionne que le Municipalité de Chertsey envoie des avis de vidanges chaque année. Le maire Mr Breton répond que la municipalité d'Entrelacs envoie également ce genre d'avis car elle tient un fichier à jour avec un calendrier de vidange pour chacun des résidents. Cependant, il précise qu'il préfère que cela passe par des associations de Lacs afin d'éviter que la municipalité ne favorise un entrepreneur en particulier.

- 7.** Pierre Lacombe mentionne la possibilité de l'analyse de l'eau en se procurant la bouteille et le formulaire, prendre un échantillon d'eau et le rapporter au 641 des Tourterelles avant midi.

8. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 août 2013

Monsieur Drouin propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2013, appuyé par Madame Barbeau. Adopté à l'unanimité.

9. Lecture du rapport d'activités du Conseil d'administration 2013-2014

Monsieur Nicolas Charbonneaux fait lecture du rapport d'activités 2013-2014 du Conseil d'administration. Document en annexe.

En réaction au rapport d'activités, Monsieur Linteau félicite le comité pour son travail et mentionne qu'aucun article mentionnant l'assemblée générale n'était présent dans le bulletin municipal et rappelle qu'il est important que l'APELP ait une plus grande visibilité auprès des citoyens d'Entrelacs. Il demande également au Maire si il y a un comité sentier sous l'égide de la municipalité ou si c'est la responsabilité de l'ADLI. Mr Breton précise qu'il y a effectivement un comité municipal mais qu'il n'a pas siégé cette année. Il mentionne également que 2 membres du CA de L'APELP et d'autres de L'ADLI siègent au Comité municipal. Il fait part qu'il est très difficile d'avoir des droits des sentiers en raison des droits de passage. Une entente aurait été faite avec le Nordest pour avoir un droit de passage jusqu'au terre gouvernementale (Le rocher). Il précise également que c'est de plus en plus difficile d'avoir des subventions du gouvernement pour faire des sentiers et que c'est un dossier qui est à suivre.

Mr Linteau demande si des membres de l'APLEP sont présents aux réunions municipales. Pierre Lacombe précise qu'il y assiste le plus souvent possible même si il n'habite pas à Entrelacs. Mr Linteau mentionne qu'il serait pertinent d'avoir toujours un membre du CA qui y assiste.

Monsieur Drouin propose l'adoption du rapport d'activités 2013-2014, appuyé par Madame Barbeau. Adopté à l'unanimité.

10. Présentation de la CARA

Pierre Lacombe accueille la CARA et invite Mme Caroline Gingras et Stéphanie Fleurant à nous parler de cet organisme.

Elles mentionnent que la CARA a pour but de renseigner les résidents aux risques de l'eutrophisation et des algues bleues-vertes. Une présentation détaillée est faite aux membres et des dépliants sont laissés à leur disposition comme complément d'information et que c'est documents peuvent être consultés en ligne sur le site de la CARA.

11. Proposition du projet d'étude approfondie sur l'état de santé du Lac Patrick

Jacques Léonard fait part aux membres que la dernière étude date d'une quinzaine d'année et qu'il serait judicieux de faire refaire une nouvelle analyse. Il mentionne également que ce serait préférable de le faire aux 5 ans. Il fait la lecture d'une offre de service de la compagnie Biofilia qui viendrait faire une étude poussée du Lac Patrick. (Document en annexe). Mme Blouin nous fait part que c'est une excellente initiative puisque c'est la vocation de L'APELP de veiller à la santé du Lac. Mr Roy demande si la facture va être payée seulement par les membres de L'APELP. Pierre Lacombe précise que c'est le cas. Mr Drouin rappelle que ce serait juste que tous les résidents du Lac contribuent à payer cette étude puisqu'ils vont en bénéficier. Mr Cloutier mentionne que le rapport qualité-coûts est excellent et que même si nous sommes un nombre limité de cotisants cela vaut la peine d'aller le l'avant. Mr Simard souhaite que les résultats de l'étude soient communiqués à tous les membres.

Monsieur Roy propose donner le mandat à L'APELP de faire l'étude, appuyé par Mr Jarreau. Adopté à l'unanimité.

12. Mise à jour Projets Le Nordest et Vella Champêtre.

Pierre Lacombe demande au maire Mr Breton de faire une mise à jour sur les projets. Celui-ci nous indique qu'il n'y a aucun développement dans le projet Vella Champêtre. Le projet Nordest a repris ses activités puisque le litige en cours est réglé et que la municipalité ne pouvait émettre de permis de construction tant qu'il n'y avait pas eu règlement entre les parties. Il mentionne que le promoteur Mr Jacques Martel est présent et qu'il serait plus à même de répondre aux questions. Pierre Lacombe lui demande si il a désormais les coudées franches pour pouvoir développer à nouveau et vendre des terrains et celui-ci nous répond que c'est effectivement le cas. Mr Lacombe lui demande de préciser la nature de l'aspect villégiature du camp. Mr Martel, explique que le zonage permet l'exploitation d'un centre de plein air qui sera maintenu en activité tant que le projet de construction ne sera pas réellement parti. Il rappelle que le camp de vacances est là depuis 1952 et qu'il est enregistré comme Centre de vacances auprès du Gouvernement. Mr Linteau demande si il est possible d'avoir une date de fin de l'exploitation du centre de vacances et à quelle date les travaux de construction vont commencer. Mr Martel répond que la fin du centre de plein air « n'est pas dans les cartons » et que les débuts des travaux sont planifiés dans les prochains 12 mois. Nicolas Charbonneaux demande si il y a un maximum de personnes permises dans les chalets et si il y a des consignes concernant le nettoyage des chaloupes amenées par les locataires qui ont accès au Lac. Mr Martel précise que la capacité maximum des chalets est de 60 personnes et que les règles de location demande à ce que les gens respectent les heures définies dans le règlement municipal pour le bruit. Plusieurs membres se plaignent du fait qu'il y a des feux d'artifices toutes les fins de semaine. Mr martel rétorque que c'est un lieu de villégiature comme les autres et qu'il ne voit pas de problème puisque tout le monde fait des feux d'artifices l'été. Il précise aussi qu'il fait lui-même l'accueil des personnes qui ont loué et qu'il leur mentionne les règlements. Mr Linteau précise qu'il y a toujours eu un camp de vacances sur le Lac Patrick et qu'il n'y a rien de nouveau outre le fait que l'âge des clients est plus élevé aujourd'hui. Il rappelle qu'il faut

faire preuve de tolérance et que les activités du centre ont toujours été là. Mr Jarreau mentionne que le problème de party à répétition n'est pas un problème lié spécifiquement au Nordest mais à tous les chalets du lac. Il préconise de véhiculer le fait que les résidents sont aussi là pour le calme et le repos autour du Lac. Mr Roy mentionne que ça ne le dérange pas et que tout le monde a le droit de vivre. Mr Linteau mentionne qu'il fait de la location et que ses règlements stipulent qu'il n'y a pas de bruits après 21h et qu'aucune embarcation motorisée n'est permise sur le lac. Selon lui, il est nécessaire d'instaurer de bons règlements dès le départ.

Mr Charbonneaux demande à Mr Martel si il a fait appliquer le règlement pour le nettoyage des bateaux amené par ses locataires. Il indique qu'il fait faire lui même le nettoyage avec un système à haute-pression puisqu'il n'y a plus de possibilité de le faire à Entrelacs. Mr Martel précise qu'il n'autorise pas les locataires à amener leur canot puisqu'il fournit déjà les siens sur le site. Il fait remarquer également qu'il sent une certaine animosité envers le Nordest et rappelle qu'il est le plus grand propriétaire autour du Lac Patrick et qu'il est probablement celui qui a le plus d'intérêt à préserver le Lac et qu'il fait autant d'effort que n'importe qui. Michel Lamarre demande à Mr Martel si le développement va être fait conformément au projet déposé à la ville. Mr Martel répond que dans les grandes lignes oui, mais qu'il est susceptible d'avoir des modifications et que la ville doit donner les approbations.

13. Programme de réfection des ponceaux.

Pierre Lacombe donne la parole au Maire Mr Breton pour avoir un compte-rendu des avancements des travaux. Selon l'étude, il nous fait part qu'aucun des 20 ponceaux ne mènent directement au Lac Patrick. Il y en a 10 à changer en priorité et 5 ont déjà été changé. Mais il précise que d'ici quelques années, ils devraient être tous changés.

Mr Linteau dit qu'il n'y a pas de jonction entre les tournesols et de la fontaine.

Mr Lamarre dit qu'il y a beaucoup de ponceaux qui vont vers le lac sans bassin de rétention. Mr Leonard demande au maire si il demande aux propriétaires de proposer qu'ils aient un bassin de rétention sur leur terrain. Le Maire précise que trop faire de bassin pourrait aussi faire l'effet inverse (Contrecarrer la nature) mais il continuera les démarches.

14. Adoption des États financiers

Toutes les personnes présentes ont reçu une copie des états financiers. Monsieur Pierre Lacombe en fait la lecture et commente l'état des revenus et dépenses pour 2013-2014. Monsieur Lacombe spécifie qu'il y a moins de frais d'impression puisque L'APELP fait parvenir de plus en plus les correspondances par courriel. Mr Linteau propose, Mme Cardinal appuie l'adoption des États financiers 2013-2014 tel que présentés. Adopté à l'unanimité.

Document en annexe.

15. Analyse de l'eau du lac en 2013

Les résultats de l'analyse de l'eau sont présentés et commentés par Michel Lamarre.

Il nous indique qu'il n'a pas pu faire tous les prélèvements habituels en raison de mauvaises conditions météo. Les endroits les plus problématiques demeurent toujours au niveau de la rivière Jean-Venne.

Les lectures du disque Secchi, qui donnent des statistiques sur la visibilité de l'eau du lac, ont été faites en 2014. Cependant, Michel Lamarre mentionne que Nicolas Charbonneaux a fait une lecture cette année et que cette lecture indiquait une visibilité d'environ treize (13) pieds. Mr Linteau propose de faire des prélèvements plusieurs fois par année.

16. Campagne d'ensemencement 2013

Mr Michel Lamarre communique qu'un montant de 1500\$ a été attribué à l'ensemencement mais qu'il ne peut nous donner le nombre de Truites, ni leur tailles puisque c'est Normand Tessier qui a les détails.

Mr Linteau propose de continuer avec la mouchetée. Mr Sarwer-Foner demande si il y a possibilité de connaître la population des poissons du Lac. Mr Cloutier et Mr Linteau précisent que tous les poissons sont stériles. Brian demande au comité de réfléchir sur la pertinence d'ensemencement dans le Lac Patrick. Mr Breton nous parle du fait que l'ADLI pense à des truites Arc En ciel. Mr Léonard précise que les dons pour l'ensemencement payent à eux seuls les coûts.

17. Varia

17.1 Nettoyage Rivière Jean-Venne et barrage de Castor.

Mme Barbeau demande pour le nettoyage de la Rivière Jean-Venne il faudrait vérifier le barrage de Castor. Mr le maire Breton dit que la municipalité va s'en occuper. Il est suggéré d'éventuellement faire le nettoyage au mois d'août prochain.

18. Détermination des priorités pour 2014-2015

Les membres passent en revue le rapport d'activités et discutent de la pertinence de reconduire les dossiers pour l'année qui vient. Voici la liste des priorités retenues :

1- Reconduire les priorités de 2013

2- Mr Breton veut savoir qui s'occupe de la communication au sein de l'APELP. Il dit avoir un malaise du fait qu'il y a peu de visibilité au sein du bulletin municipale. Sans faire de comparaison à L'ADLI, il mentionne cependant qu'il faudrait avoir un point de contact au sein de l'association. Mr Jacques Léonard lui fait part qu'il avait envoyé un communiqué pour mentionner la tenue de l'AG, mais le bulletin municipal tombait après la date de l'assemblée. Il précise également que le Lac Patrick n'a pas d'activités publiques contrairement au Lac des Îles. Mr Linteau appuie le fait qu'il faut plus communiquer dans le bulletin municipal et que ce serait bon pour rejoindre de nouveaux membres.

3- Mme Drouin demande de poursuivre le projet d'étude poussée pour l'état du Lac Patrick.

4- Brian Sarwer-Foner demande de faire une étude sur l'ensemencement.

5- Mr Linteau demande à ce que nous ayons une personne ressource compétente pour analyser la population des poissons du Lac.

19. Détermination du montant de cotisation annuelle pour l'année 2014-2015

Madame Barbeau propose, Mr Jarreau appuie, que la cotisation annuelle pour 2014-2015 soit maintenue à 25 \$. Adopté à l'unanimité.

20. Élection du Conseil d'administration 2013-2014

Mr Linteau mentionne que nous ne sommes pas enregistrés et que techniquement L'APELP ne peut pas encaisser de cotisations. Mr Breton est surpris que L'APELP ne soit pas enregistré et Mr Sarwer-Foner mentionne que nous devrions l'être.

Mr Linteau propose que les membres officiels soient élus cette année comme dans toute association et que la liste soit transmise à la municipalité. Mr Linteau propose et Mr Breton appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nicolas Charbonneaux explique les impératifs auxquels font face les membres du comité et qu'il serait souhaitable d'avoir de nouveaux volontaires pour rejoindre les rangs. Plus il y aura des personnes motivées au sein du groupe, mieux l'association se portera. Mr Sarwer-Foner se propose comme nouveau membre.

Mr Linteau propose que L'APELP soit enregistrée au Gouvernement. Mr Linteau propose et Mr Breton appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Tous les membres du CA de l'année 2013-2014 ont confirmé leur candidature pour l'année prochaine. Il s'agit de : Carole Beaudoin, Hilda Bleyer, Michel Béland, Pierre Lacombe, Michel Lamarre, Jacques Léonard, Normand Tessier et Nicolas Charbonneaux.

Une motion de remerciement est adressée par Pierre Lacombe à Normand Tessier pour recevoir les réunions du CA dans les locaux de son entreprise.

16. Levée de l'Assemblée

Mr Drouin propose la levée de l'assemblée et Mme Barbeau appuie. L'Assemblée est levée à 11:35 heures.